

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-91 DU 11 MARS 1998

Chargeant Monsieur Assouma YAKOUBOU,
Ministre de la Fonction Publique, du Travail
et de la Réforme Administrative de l'intérim
de Monsieur Théophile N'DA, Ministre de
l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Adminis-
tration Territoriale pour compter du 10 au
12 Mars 1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

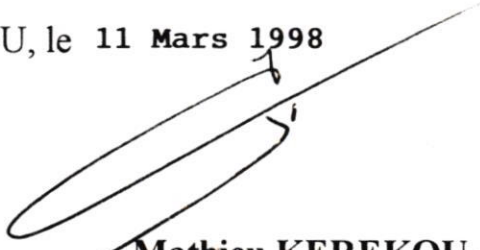
VU le Décret N° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 10 au 12 Mars 1998, Monsieur Assouma
YAKOUBOU, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la
Réforme Administrative est chargé de l'intérim du Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité et de l'Administration Territoriale pendant l'absence de
Monsieur Théophile N'DA.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Mars 1998
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MISAT-MFPTRA 4
SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 JO 1.-